union fédérale des syndicats de l'État

la cgt

IL EST URGENT DE STOPPER LE DÉMANTÈLEMENT DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

COMMUNIQUÉ UFSE-CGT — MONTREUIL > 29 SEPTEMBRE 2020

À l'issue de la réunion de son conseil national des mercredi 23 et jeudi 24 septembre, l'Union fédérale des syndicats de l'État CGT apporte son soutien aux personnels de l'Office national des forêts en lutte pour le maintien et le développement d'un service public de gestion forestière avec des personnels titulaires de la fonction publique.

L'UFSE exige par ailleurs une dotation de l'État couvrant toutes les missions de service public assurées par l'établissement.

La précarisation des personnels avec notamment le recours à des contractuels de droit privé, l'augmentation de la récolte, la baisse des investissements en travaux forestiers pour équilibrer les comptes de l'établissement et la volonté du gouvernement de privatiser notamment la réalisation des documents d'aménagement et la gestion des forêts des collectivités territoriales sont inacceptables.

À chaque fois ces délégations de service public, ces affermages, ces sous-traitances et privatisations se sont soldés par une augmentation des coûts pour les usager·es

Ces orientations ne constituent pas des réponses pertinentes aux enjeux de la fragilisation des écosystèmes forestiers, du changement climatique, de la multiplicité des besoins sociétaux et de la nécessaire gestion multifonctionnelle des forêts publiques.

Les personnels de l'ONF, comme tous ceux des établissements publics et d'administration subissent et se battent contre les affres du néo-management public dont la finalité est d'appliquer au service public la logique gestionnaire des entreprises capitalistes avec ses obsessions comptables dont les objectifs sont la réalisation de profit au détriment de l'intérêt collectif.

La loi de transformation de la fonction publique du gouvernement Macron-Philippe a mis en place tous les outils pour la destruction du statut de la fonction publique garant de l'indépendance du fonctionnaire, pilier d'un service public de qualité et égal pour toutes et tous.

Ainsi la fin des prérogatives des CAP en matière de mobilité et de carrière, le recours à des contrats à durée déterminée de projets et la possibilité de transférer des personnels titulaires en cas de privatisation sont autant de moyens que ne manqueront pas d'utiliser le gouvernement et la direction de l'ONF pour abandonner aux sociétés privées de service aux collectivités la gestion des forêts publiques.

Certain·es élu·es engagé·es dans l'Association des communes forestières semblent se satisfaire de ces perspectives car ces sociétés se sont déjà accaparées avec leur aide : du traitement, la distribution et l'assainissement de l'eau ; la collecte, la valorisation et le stockage des déchets ; les transports publics et scolaires ; la restauration collective ; les réseaux de chaleur ; les réseaux autoroutiers, etc.

En tant qu'usager·es nous n'oublions pas qu'à chaque fois ces délégations de service public, ces affermages, ces sous-traitances et privatisations se sont soldés par une augmentation des coûts pour les usager·es sans amélioration du service rendu.

Les personnels chargés de la mise en œuvre de la politique forestière publique — qu'elle soit assurée par l'ONF, le Centre national de la propriété forestière (CNPF), les établissements de recherche, l'enseignement technique et supérieur agricole et les services déconcentrés du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) et du Ministère de la transition écologique (MTE) — **ont le soutien de l'UFSE-CGT et de ses organisations pour le maintien et le renforcement des missions du service public forestier**.